

L'irréel ou le défi de l'impossible dans la langue

André Rousseau

À la mémoire de Jean FOURQUET*

1. Introduction

Le corpus d'une langue (vivante) se compose non seulement d'*ebf* (expressions bien formées – *wff* dans la terminologie anglaise), mais aussi d'expressions qui ne s'inscrivent pas dans la norme et qui sont d'ailleurs souvent la conséquence ou la manifestation d'évolutions internes.

L'impossible dans la langue n'est pas seulement le fait de pathologies déviantes ; mais les langues elles-mêmes semblent avoir forgé avec leurs propres moyens et accepté « l'expression de l'impossible » pour traduire dans les langues naturelles de manière adéquate et clairement décodable des situations qui n'étaient pas *a priori* inscrites dans la logique du système. Tel semble être le cas de l'irréel, catégorie qui nous est devenue familière, mais qui a connu de nombreux tâtonnements dans les langues.

L'irréel peut se définir simplement comme l'inadéquation du contenu d'une assertion avec les conditions d'une situation donnée ou constatée :

(1) *La voiture aurait pu causer un accident grave.*

Cette liaison avec la situation existante explique que l'irréel s'exprime généralement par une conditionnelle souvent appelée implication :

(2) si p, alors q.

Le contenu de « p », la protase, exprime les conditions de la situation d'énonciation, qu'elle soit donnée, possible, supposée ou imaginaire, tandis que l'apodose, notée par « q », indique le contenu de l'énonciation elle-même.

** Jean Fourquet, notre maître, s'est éteint le 18 septembre 2001, à l'âge de 102 ans. Appuyant encore ma démonstration sur un de ses articles, je voudrais ici rendre un dernier hommage à son savoir, à son enseignement et à ses qualités humaines.*

Le rapport qui s'instaure entre la situation telle qu'elle est formulée par la protase et la situation telle qu'elle est perçue ou conçue détermine le choix du mode, selon un barème d'évaluation assez grossier (à trois degrés), qui figure habituellement dans les grammaires sous la forme : réel, potentiel, irréel, parfois avec une terminologie latine.

Les modes, qui entrent dans les catégories caractérisant l'énoncé verbal, appartiennent à ce *modus* que Charles Bally distinguait si bien du *dictum* ou contenu de l'énoncé et exercent en premier lieu une fonction référentielle [Rousseau, 1998].

2. Pour la reconnaissance d'un mode irréel en français moderne

Nous partons du fait constaté qu'un mode irréel, quelles que puissent être ses formes, variables selon les langues, existe ou doit exister dans toutes les langues. Et le français ne doit pas faire exception, même s'il est devenu courant, pour ne pas dire à la mode, de nier l'existence autonome d'un tel mode en français. En menant une étude serrée et conjointe des formes et des fonctions (là où Saussure aurait parlé de « valeurs »), nous arriverons à démontrer l'existence indiscutable et la spécificité d'un irréel en français, qui a été – il ne faut pas l'oublier – largement reconnu en logique.

2.1. La situation dans les grammaires récentes du français

La situation nous paraît être très ambiguë, sinon contradictoire, dans ces grammaires récentes, où l'on essaie d'éliminer l'irréel comme forme, mais sans parvenir toutefois à le chasser du catalogue des emplois et des fonctions.

Deux grammaires récentes, excellentes par ailleurs, illustrent parfaitement cette position intenable, fondée sur une séparation radicale des formes et des fonctions : il s'agit de la *Grammaire méthodique du français* [1994] de Martin Riegel *et alii* et d'autre part de la *Grammaire critique du français* [1997] de Marc Wilmet.

Si M. Riegel (*et alii*) distinguent bien cinq modes en français (indicatif, subjonctif, impératif, infinitif et participe – auquel est associé le gérondif), le conditionnel s'en trouve exclu : « Le conditionnel, considéré traditionnellement comme un mode, est intégré à l'indicatif en raison de ses caractéristiques formelles et sémantiques » [1994, p. 287]. Les caractéristiques formelles en question sont faciles à identifier : d'une part l'utilisation de l'imparfait dans les phrases en *si* (*s'il venait*), et d'autre part l'association d'un morphème de futur à un morphème d'imparfait (*il viend-r-ai-t*). Mais les caractéristiques sémantiques auxquelles il est fait allusion

sont beaucoup moins évidentes. Certes, M. Riegel reconnaît deux interprétations du conditionnel : l'une comme potentiel et l'autre comme irréel [1994, p. 318] ; mais ces distinctions modales sont fondées sur des différences temporelles.

La *Grammaire critique* de M. Wilmet est beaucoup plus radicale à l'égard du conditionnel ou irréel, dont le sort et le statut sont vite réglés : « quant au "conditionnel", l'infixe *-r-* du futur et la désinence *-ait* de l'imparfait le rattachent sans l'ombre d'une hésitation à l'indicatif » [1997, § 359]. Si le terme d'irréel apparaît quand même [*ibid.*, p. 518, § 490], M. Wilmet s'évertue aussitôt, non sans provocation, à le faire disparaître en le remplaçant soit par un imparfait :

(3) *Avec un brin de chance, je serais maintenant milliardaire.*

(3a) *Avec un brin de chance j'étais maintenant milliardaire.*

soit par le « passé 2 composé » :

(4a) *Avec un brin de chance, j'aurais été maintenant milliardaire.*

(4b) *Avec un brin de chance j'avais été maintenant milliardaire.*

Mais la grammaire ne mentionne pas que certaines substitutions sont seulement acceptables dans la narration (« erzählte Welt ») et totalement rejetées dans le discours (« besprochene Welt »).

Les analyses et les conclusions que tirent ces grammaires sur la prétendue inexistence d'un irréel en français ne nous apparaissent pas convaincantes et il faut au contraire réanalyser les données de la langue et reformuler des interprétations plus conformes aux faits.

2.2. Remise en cause des conceptions actuelles sur l'irréel

Il faut réviser tout ou partie des analyses proposées dans les grammaires citées. En effet, on peut se demander si en interprétant formellement le conditionnel comme un indicatif, on n'est pas tout simplement victime d'une homophonie – qui ne serait pas la première rencontrée dans les langues naturelles. Ainsi, les deux occurrences de la même forme dans les exemples suivants sont pour nous fondamentalement différentes, à la fois formellement et sémantiquement :

(5a) *Il a promis qu'il viendrait demain.*

(5b) *Il viendrait demain s'il faisait beau.*

Pour le démontrer, nous nous appuyerons sur un petit article que Jean Fourquet a écrit il y a plus de quarante ans dans la revue *Langages* 3 [1966, p. 8-18]. Dans ce bref article, riche de suggestions, Fourquet distingue deux types de morphèmes *-rai-* : l'un qui est une marque unique, celle d'un conditionnel, et l'autre qui est formée de l'amalgame de deux morphèmes : *r + ai*, le premier de futur et l'autre de concordance temporelle au passé.

Dans l'exemple (5b), le morphème <-rai-> se comporte comme une unité indivisible, globalement porteuse du sens modal d'irréel. Au contraire, dans l'exemple (5a), le signe -rai- est issu de l'association d'une marque de futur en <-r-> + <ai>, qui est soit une marque uniforme de narration, comme dans l'exemple suivant :

(6a) « La chimie avait commencé à mettre la main sur l'alimentation ; elle ne la retirerait plus » (ex. cité par J. Fourquet [1966, p. 16]),

soit une marque de concordance temporelle :

(7a) *Il prétendait qu'il y arriverait tout seul.*

Le test de mise au présent de discours est un test décisif qui dissocie et supprime la marque <-ai-> de concordance ou de récit :

(6b) *La chimie a commencé à mettre la main sur l'alimentation ; elle ne la retirera plus.*

(7b) *Il prétend qu'il y arrivera tout seul.*

On peut alors constater que les choses sont remises en place et qu'il existe deux marques <-rai-> homophones, porteuses de deux valeurs nettement distinctes : une marque <-rai-> indivisible, qui véhicule la valeur modale d'un irréel ; une autre marque <-rai-> constituée de <r> + <ai> qui est un futur de narration, se rencontrant dans les récits ou dans le discours rapporté (après un verbe introducteur au passé).

2.3. La notion de « contrefactuel » en sémantique logique

À côté de connaissances, de jugements ou de constatations, qui trouvent généralement leur expression à l'indicatif, une partie non négligeable de notre savoir et de nos réactions est très normalement exprimée à l'irréel, dans des jugements contrefactuels :

(8) *Sans la présence d'un médecin, il serait mort dans le quart d'heure qui a suivi l'accident.*

(9) *Il aurait dû réfléchir plus tôt aux conséquences de son acte.*

L'homme semble avoir connaissance de ce qui *pourrait*, de ce qui *devrait* arriver si certaines conditions étaient réalisées.

La question des « conditionnels » en logique n'est pas nouvelle : les premiers logiciens à en débattre ont été Diodore Chronos et son disciple Philon de Mégare. À l'époque moderne, quelques logiciens comme R. Chisholm [1946] et N. Goodman [1947] se sont à nouveau intéressés aux implications irréelles. Il a fallu changer radicalement l'état d'esprit et la nature même du calcul logique, qui est fondé sur la vériconditionnalité et dont le point de départ est l'antécédent vrai impliquant un conséquent vrai. En effet, ce pilier

du calcul logique s'effondrait dans la mesure où l'irréel est toujours faux par définition, pouvant souvent aller de pair avec la négation :

(10) *Nicht daß ich wüßte!* « non que je le sache ».

Dans le cadre de la logique, la spécificité de l'irréel réside dans trois caractéristiques :

(1) l'irréel est, en tant que mode verbal, symétrique de l'indicatif parce qu'il fonctionne au sein d'assertions, contrairement à d'autres modes (optatif, injonctif) ; (2) il se rencontre principalement dans l'implication, mais son usage avec la conjonction et la disjonction reste très modeste ; (3) assimilé au calcul traditionnel des propositions, l'irréel est toujours faux par définition et il peut alors donner naissance à un conséquent vrai ou à un conséquent faux (cf. *ex falso sequitur quodlibet*, selon la formule scolastique). Limité à ces deux cas, il n'offre guère d'intérêt et il est alors nécessaire de repenser la nature même de l'irréel.

La notion d'irréel soulève deux questions fondamentales en logique : celle de l'existence et celle du faux, donc de la définition de la vérité. Denis Vernant [1986] résume bien le premier problème : « Heurtant des habitudes fortement ancrées, cette affirmation du caractère non existentiel des conditionnelles universelles peut surprendre, mais c'est le seul moyen d'autoriser un calcul quantificationnel rigoureux et de rendre compte en même temps de certains usages complexes du langage tel le recours aux conditionnelles irréelles pour affirmer des vérités sur des êtres qu'on ne tient pas pour existants » [1986, p. 31]. En second lieu, il ne faut pas réduire abusivement l'irréel au faux, ce qui serait une confusion peu acceptable. Il s'agit donc d'imaginer un calcul situé non plus dans l'univers habituel, mais dans un univers supposé. Même dans l'irréel, il y a du supposé vrai et du supposé faux.

3. Analyse et genèse des formes à valeur d'irréel

Toutes les langues, avons-nous dit, disposent d'un moyen linguistique, quel qu'il soit, pour exprimer la notion de l'irréel. Nous avons montré que le français possédait notamment le morphème verbal <-rai->, spécialisé dans l'expression de l'irréel.

En regardant du côté des langues anciennes, il semble et il est généralement admis que l'indo-européen ancien n'a jamais vraiment possédé un moyen verbal particulier pour marquer une rupture avec le monde réel et indiquer l'ouverture d'un monde irréel, mais que les langues particulières ont mis sur pied avec leurs propres moyens une formule capable d'exprimer ou de suggérer l'irréel.

Deux types principaux de moyens ont été employés : soit des particules comme en hittite et en grec archaïque¹ ; soit, le plus sou-

¹ Voir J. Gonda [1956], notamment le chapitre VIII « The function of the so-called modal particles » [p. 133-148].

vent, il s'agit de morphèmes verbaux, de types différents : ils peuvent résulter d'un emploi hardi, inhabituel ou se présenter sous forme d'une association audacieuse, pour donner le sentiment d'une rupture ou même d'une impossibilité, propices à l'expression de l'irréel.

3.1. Une ou des particules d'irréalité

Il est caractéristique que le hittite, la langue indo-européenne la plus anciennement attestée, ne possède pas de marque modale spécifique de l'irréel, mais qu'il exprime cette notion à l'aide de la particule *man* associée soit à l'indicatif présent, soit à l'indicatif prétérit, comme dans les deux énoncés suivants :

(11) *man-ṽar-aš-mu* ^{LÚ}*MUTL.IA* *kišari* [KBo II 6 III 13]

« er könnte mir mein Gatte werden ».

(12) *mān-uš-kan* ^I*Huzzišaš* *kuenta, nu ...* [BoTU 23 A II 11]

« Hussija hätte sie getötet, aber ... ».

Cette particule *man*, souvent notée *ma-an*, est à distinguer de la conjonction *mān*² « si », qui en est la forme grammaticalisée, alors que l'implicatif ancien du hittite est *takku* « si » et également le simple *ku* « si »³. Il s'agit d'une particule double, dont la seconde partie se retrouve dans plusieurs autres langues indo-européennes anciennes (grec, latin, gotique). En effet, G. Dunkel [1990] a posé une équivalence prometteuse entre hitt. *man kuennir* et grec (ancien) *εκτατον αν* : « ils auraient tué », cf. *infra* § 4.1.).

² Cf. [Friedrich, 1974, p. 166, § 329].

³ Cf. [Eichner, 1971, MSS 29, p. 27-46].

3.2. L'irréel marqué par des morphèmes verbaux

À partir du moment où différentes marques de catégories se sont soudées au lexème verbal, les langues indo-européennes ont eu à résoudre ce problème très spécifique, qui ne se rencontre peut-être qu'à propos de l'irréel : comment « tra-duire » dans la langue, c'est-à-dire transposer cette expression de l'irréel, qui n'est finalement qu'une manifestation de l'impossible ?

On constate d'une manière générale que les langues naturelles ont fait appel à trois types de marques, classées ci-dessous selon leur degré de complexité croissante :

1 – Certaines langues ont, curieusement, choisi tout simplement (si l'on peut dire !) le passé pour exprimer l'irréel. C'est un procédé à la fois simple et commode, auquel G. Lazard [1975], regroupant quelques unes des langues ayant fait ce choix (persan pashto, hindi, nepali, bengali, kurmandji, arménien, etc.), a donné le nom de « catégorie de l'éventuel », sans toutefois expliquer vraiment comment le passé peut prendre la valeur d'un irréel. F.R. Palmer [1986], indépendamment de G. Lazard, a élargi considérablement l'éventail des langues concernées (citant

certaines langues tibéto-birmanes, bantoues, amérindiennes et éthiopiennes⁴), sans pourtant apporter d'explication satisfaisante. Dans ce cadre de typologie linguistique générale, on peut s'étonner que H. Hettrich [1998] n'hésite pas à qualifier le cas du grec homérique, qui s'inscrit précisément dans cette voie, d'« évolution particulière à une langue ».

⁴ Notamment
p. 191-194.

2 – D'autres langues ont eu recours à une autre solution, dans laquelle le morphème de passé est associé à un morphème d'optatif. L'optatif était en effet en indo-européen ancien le mode de la supposition, dont – entre autres – le latin a conservé quelques témoignages :

(13) *si sim Juppiter, jam hercle ego illam uxorem ducam* [Plaute, *Pœnulus*, 1219s]

« si j'étais Jupiter, je l'épouserais sur l'heure »

et qui est resté à titre de survivance jusque dans les langues modernes, comme le français ou l'allemand :

(14) *Soit une droite AB / AB sei eine Gerade.*

Cette association du passé et de l'optatif se réalise par exemple en latin classique (*haberet* « il aurait ») et en gotique (*bēri* « il porterait »). L'irréel équivaut ici à un optatif du passé, ce qui ne correspond réellement qu'à une seule situation d'emploi de l'irréel, mais celle-ci est étendue à tous les types d'irréel. Cet optatif reste – est-il besoin de le préciser ? – sans effet aucun sur le passé. Voilà en quoi réside son irréalité : c'est un vœu condamné à rester pieux.

3 – Le troisième procédé utilisé est nettement plus provocateur : il s'agit ni plus ni moins de l'association de deux morphèmes contradictoires par nature : un morphème de passé ajouté à un morphème de futur (<r> + <ai> → <rai> en français). Des langues telles que l'anglais ou le français ont adopté cette expression de l'irréel :

(15) fr. *je viendrais ; il viendrait.*

angl. *I should come ; he would come.*

L'irréel a atteint par ce procédé ce qui était finalement le but recherché, c'est-à-dire le paroxysme de l'inacceptabilité, le degré suprême de l'impossibilité, jetant au code linguistique un véritable défi.

C'est dans ce cadre de la formation de l'irréel qu'il faut situer la thèse soutenue par E. Benveniste [1951] – et souvent critiquée parce qu'elle restait purement formelle et incomprise en l'absence de conditions solides pour l'étayer – de la réfection de l'imparfait par un optatif, telle qu'on peut l'observer en italique (par le morphème *-ā-*) et dans d'autres langues indo-européennes⁵.

Les trois procédés répertoriés ici, l'optatif de date plus ancienne mis à part, ont en commun le morphème verbal de passé utilisé soit

⁵ Nous ne faisons que suggérer une motivation reposant sur l'affinité sémantique existant entre l'optatif et le prétérit pour marquer l'irréel.

seul, soit en association pour marquer l'irréel. C'est une constante dont il faudra déterminer la valeur précise dans ce contexte par rapport au système de la langue ; mais certaines langues n'en sont pas restées là et elles ont ajouté ou combiné au passé d'autres composantes, destinées à renforcer le caractère hypothétique et impossible véhiculé par l'irréel.

3.3. La double originalité du français et de l'allemand

Dans la palette des langues citées ici, deux d'entre elles occupent une place particulière soit par la manière dont l'une emploie syntaxiquement les marques de l'irréel, soit par la façon dont l'autre a aménagé sa marque de l'irréel en fonction de son propre système morphologique.

En ce qui concerne le français, l'ensemble ou presque des grammairiens a remis en cause l'existence même du conditionnel (cf. *supra* § 2.1.) et a critiqué ses conditions d'emploi, qui – comparées à celles d'autres langues – paraissent à première vue bien curieuses. Pour prendre l'exemple banal d'une conditionnelle irréaliste comme :

(16a) *Si Pierre était riche, il achèterait une voiture de sport.*

(16b) *Wenn Peter reich wäre, würde er einen Sportwagen kaufen.*

on ne peut que constater en français que l'irréel (forme en <rai>) n'est jamais employé dans la protase en *si*, sauf déraillements non acceptés par la norme, mais seulement dans l'apodose, comme si la protase n'exprimait pas vraiment l'irréel.

En fait, on comprend très bien, d'après les analyses précédentes, comment le français tire remarquablement parti de la situation : étant donné que l'imparfait (de l'indicatif) comme le conditionnel sont des marques d'irréalité, le français les répartit en utilisant l'imparfait (forme non-marquée) en association avec *si*, mais le conditionnel (forme marquée) dans l'apodose. La preuve en est que dans le cas où *si* n'est pas explicitement présent, c'est le conditionnel ou irréel qui est alors sollicité :

(17) *Viendrait-il que je n'en serais pas étonné (= S'il venait, je n'en...).*

Le français fait donc usage, selon des critères de distribution syntaxique, des deux possibilités qui appartiennent l'une et l'autre à la typologie des marques destinées à spécifier l'irréel.

De son côté, l'allemand occupe lui une part, mais pour des raisons morphologiques. Il exprime naturellement l'irréel par l'ancien prétérît de l'optatif, devenu le présent du subjonctif II⁶ : *er käme* « il viendrait », *wenn er käme* « s'il venait ». Mais cette forme d'irréel est de plus en plus concurrencée, même en subordonnée,

⁶ *Sur l'analyse des modes en allemand, on peut consulter Rousseau [1998].*

par : *er würde kommen* « il viendrait ». Cette forme périphrastique est à analyser de la manière suivante :

1 – le futur est exprimé par l'auxiliaire *werden* (issu du verbe de modalisation) : *er wird kommen* « il viendra » ;

2 – la forme de futur a été, à l'époque de Luther, croisée avec la marque de passé : *er wurde reiten* « il se mit à cheval » ;

3 – cette dernière forme, devenue rapidement obsolète, a été remplacée par une forme à voyelle palatalisée, caractéristique du subjonctif II, comme marque d'irréel : *er würde kommen* « il viendrait ».

Il s'agit bien d'un authentique mode irréel et non d'un passé de l'indicatif, comme le montre l'équivalente (dialectale) avec l'auxiliaire *tun* « faire » : *er täte kommen* « il viendrait ». La langue allemande a fait un pas de plus que le français en se dotant d'une forme spécifique de subjonctif II irréel, même si celle-ci est parfois homophone, comme en français, d'un futur avec un passé de concordance :

(18) *Er sagte, daß er kommen würde* / Il a dit qu'il viendrait.

Dans son ouvrage, F.R. Palmer cite les différentes marques rencontrées dans les langues, affectées seules ou en combinaison à l'expression de l'irréel : temps passé, subjonctif⁷, verbes modaux⁸, particules [1986, p. 191]. L'étude menée ici⁹ permet de retracer brièvement les grandes étapes de la genèse de l'irréel dans les langues indo-européennes :

– première étape : l'indo-européen ancien disposait de deux solutions pour marquer la notion d'irréel : soit l'optatif, qui est le mode de la supposition (védique, grec, latin notamment), soit l'indicatif, présent ou prétérit, accompagné d'une particule (hittite et quelques traces dans d'autres langues) ;

– seconde étape : l'optatif a été relayé par l'imparfait, phénomène typologique bien observé par F.R. Palmer ; ce changement se manifeste bien en grec attique, l'emploi des particules devenant facultatif (selon les langues) ;

– troisième étape : l'imparfait est associé à l'optatif, qui était la marque ancienne ; ce « cocktail » est destiné à rendre compte de l'irréalité (latin, gotique, etc.) ;

– quatrième étape : émergence d'une nouvelle marque d'irréalité, constituée par l'association contre-nature « imparfait + futur » ; d'un côté, cette marque n'est que le renouvellement du procédé précédent dans la mesure où l'optatif présent servait souvent à indiquer le futur, de l'autre, c'est évidemment un « mélange détonant » puisque les deux marques sont par définition antithétiques.

⁷ Il vaudrait mieux dire optatif.

⁸ Les verbes modaux ne nous semblent pas être directement impliqués dans le marquage de l'irréel.

⁹ Cette étude est beaucoup plus large que la partie publiée ici.

4. La conceptualisation de l'irréel dans les langues

Après avoir examiné les formes caractéristiques de l'irréel et retracé les grandes lignes de leur évolution, il convient de s'intéresser à la manière dont les langues ont conceptualisé cette notion d'irréel. Pour y parvenir, il faut là encore interroger les formes et les marques pour déterminer les valeurs qu'elles représentent.

Trois moments essentiels jalonnent l'étude de cette grammaticalisation d'une « catégorie de l'impossible ». En effet, l'irréel n'a pas d'ancrage dans le monde sensible et les langues se trouvent dans l'obligation de faire appel à des « formes impossibles » pour évoquer ou suggérer la notion même d'irréalité.

4.1. L'irréel est marqué par des particules

C'est, comme nous l'avons vu, le cas du hittite, où la « pauvreté » des modes (il existe seulement un indicatif et un impératif¹⁰) fait que l'irréel se comporte comme une sorte de nuance sémantique de l'indicatif, dont il se démarque essentiellement par l'usage de la particule *man*. L'identification de cette particule passe par son étymologie ou du moins sa formation généralement proposée, qui permet alors de découvrir deux éléments, un connecteur et un enclitique associés (C-E)¹¹ :

¹⁰ Cf. [Friedrich, 1974, p. 136-140].

¹¹ Cf. Rousseau (sous presse) : « Les clitiques du latin et du gotique : propriétés phono-syntaxiques et sémantico-logiques ».

(19)	<i>ma</i>	+	<i>an</i>
	particule adversative « mais »		particule d'incertitude (attestée aussi en grec, en latin et en gotique)

En partant de cette analyse, on peut considérer qu'en hittite l'irréel a été conceptualisé en associant deux notions : 1) celle d'une rupture avec notre univers référentiel ; 2) celle d'une incertitude s'appliquant à la valeur de vérité du contenu énonciatif.

Le gotique offre un reflet de cette conception double de l'irréel, concernant la valeur de réalité et la valeur de vérité, qui sont deux notions bien distinctes.

¹² Sauf dans un seul cas : [L 7, 39].

1 – La particule gotique *ip* « mais » occupe systématiquement la position initiale¹² des propositions conditionnelles à l'irréel, lorsque la protase ne présente pas l'implicatif *jabai* ou *-uh* « si ». Cet emploi de *ip*, qui est cantonné dans les énoncés hypothétiques affirmatifs (cette condition apparaît comme très importante) est purement gotique et ne correspond pas dans cet emploi à un $\delta\epsilon$ du grec :

(20) *ip barna Abrahamis weseip, waurstwa Abrahamis tawidedeip*
[J 8, 39].

« si vous étiez les enfants d'Abraham, vous feriez les œuvres d'Abraham ».

La particule gotique *ip* est ici la continuation (avec renouvellement formel) du hittite *ma-* dans *man*.

2 – Quant à la particule *an*, il n'est guère douteux que tous ses emplois (en hittite, en grec, en latin et en gotique) ressortissent à une même valeur de mise en doute¹³ (donnant naissance à des emplois interrogatifs), comme elle est parfaitement attestée dans l'exemple suivant du gotique :

(21) *an nuh þiudans is þu* (J 18, 37) « alors, tu serais roi ? »

C'est bien l'association *an* + *is* (indicatif présent) qui confère à cet énoncé sa valeur d'irréel.

4.2. L'irréel est marqué par des morphèmes verbaux

Nous ne retiendrons ici que les trois manières principales de marquage de l'irréel par des morphèmes verbaux, qui se regroupent en deux types.

1 – Dans de nombreuses langues, qu'elles soient indo-européennes ou non, l'irréel est exprimé par le passé (ou l'imparfait). Cela peut paraître surprenant et ne semble guère contribuer à la reconnaissance d'un mode irréel en tant que tel. Naturellement, ce type d'expression a été largement exploité par tous ceux qui veulent « étouffer » l'existence d'un mode irréel¹⁴.

Cet imparfait n'est pourtant pas n'importe quel imparfait ou passé et c'est précisément en raison de sa valeur qu'il a été spécialisé pour marquer l'irréel. G. Lazard [1975] observe parfaitement qu'il s'agit à chaque fois du passé d'habitude qui fonctionne également comme expression de l'irréel. L'explication de ce phénomène est assez simple à partir du moment où l'on considère que la marque constante de l'irréel est la rupture par rapport au code, l'infraction au regard de la norme. Ici, le « passé d'habitude » se trouve projeté dans la sphère du présent et du futur. Le principe de ce détournement d'emploi est toujours le même : un défi adressé à l'impossible ; en attribuant à ce passé d'habitude une valeur exclue par définition et en étendant brutalement son champ à une « zone interdite », la langue enfreint elle-même délibérément les règles du code.

2 – Les deux autres formations sont identiques dans leur principe : qu'il s'agisse de l'association d'un passé avec un optatif ou de la combinaison d'un passé avec un futur, c'est toujours la conjonction impossible de deux valeurs opposées qui est recherchée. D'un point de vue iconique entre forme et valeur, la formation qui arrive le mieux à évoquer la notion même d'irréel est celle qui marie les contraires, combinant une marque de souhait ou de futur avec une marque de passé. Ce résultat est atteint avec un maximum

¹³ Voir à ce sujet les articles d'A. Musić [1929] et, plus récemment, de G. Dunkel [1990].

¹⁴ Cf. par ex. [Wilmet, 1997, § 490, 518].

d'intensité dans la conjonction du futur et du passé, comme c'est le cas en français et en anglais. Le système ne peut tolérer qu'une telle association se réalise entre deux marques qui sont précisément en opposition.

Si néanmoins, comme on peut le constater, cette forme impossible existe malgré les interdits, c'est qu'il s'agit d'un cas exceptionnel, d'une situation limite, parce que l'irréel est conçu ici comme étant une entité isolée, sans référence dans le monde et coupée de tout lien avec la réalité. Il faut reconnaître qu'en l'occurrence le système linguistique génère et tolère une forme contraire aux principes de son existence.

4.3. L'irréel accède au statut de « monde possible »

Tel qu'il vient d'être défini, l'irréel est donc *ipso facto* une forme unique, hors-système, qui est susceptible d'exprimer des procès irréels quel que soit le niveau temporel que l'on puisse leur attribuer. Une situation de ce genre se rencontre en gotique, où la forme unique d'irréel est employée de manière intemporelle ou transtemporelle. Seuls l'interprétation et le recours au contexte permettent d'insérer les procès en cause dans telle ou telle situation temporelle. Voici trois exemples caractéristiques d'un irréel invariable en temps, dont le premier correspond en fait à un présent :

(22) *ip us þamma fairhwau wesi meina þiudangardi ...* [J 18, 36]
« si mon royaume était [sc. maintenant] de ce monde... »

La forme unique d'irréel peut aussi se situer dans le passé, comme l'indique la traduction :

(23) *nih frauja Sabaop bilipi unsis fraiwa, swe Saudauma þau waurþeima* [R 9, 29]
« si le seigneur des armées ne nous avait pas laissé une postérité, nous serions devenus comme Sodome »

Troisième possibilité : l'irréel peut renvoyer à un contexte dans le futur :

(24) *jah wainei þiudanodedeip, ei jah weis izwis miþþiudanoma* [K 4, 8]
« et puissiez-vous régner, afin que nous aussi nous régnions avec vous »

L'irréel est resté ainsi pendant un temps assez long (variable selon les langues) une forme isolée, sans attache dans le système linguistique.

Puis il a pris de l'étoffe, de la densité, ce qui lui a permis de s'intégrer dans le système de la langue et d'être sensible aux niveaux temporels. Cette évolution est à peu près parallèle en latin et en germanique, ce qui ne signifie pas pour autant qu'elle ait lieu en même temps dans les deux langues.

L'évolution est attestée en latin même, alors qu'elle ne l'est pas encore en gotique. Une forme unique d'irréel a existé également en vieux-latin, ce qui a laissé des traces comme dans cet exemple où la forme unique d'irréel renvoie à une situation passée :

(25) *deos credo voluisse ; nam nisi vellent, non fieret, scio* [Plaute, *Aulularia*, 742]

« je crois que les dieux l'ont voulu ; car s'ils ne l'avaient pas voulu, cela ne serait pas arrivé »¹⁵

Mais le latin classique a créé une opposition temporelle entre irréel du présent (*diceret* « il dirait ») et irréel du passé (*dixisset* « il aurait dit »), qui fonctionne de la même manière en allemand médiéval : irréel du présent (*næme* « il prendrait ») et irréel du passé (*genomen hette* « il aurait pris »).

Cette dimension temporelle acquise par l'irréel signifie qu'il s'est intégré dans le système verbal (« grammaticalisé »), qu'il a pris une **consistance** nouvelle et qu'il est – en dépit des avatars de sa formation – reconnu comme un mode de plein statut, désormais parallèle à l'indicatif. Il a acquis la densité et le volume d'un « monde possible », alternatif du monde réel – pour reprendre la terminologie de J. Hintikka [1962], issue de Leibniz¹⁶. Cette évolution décisive de l'irréel s'est produite au moment, variable selon les langues, où son signifiant n'a plus été ressenti comme une combinatoire temporelle, véritable défi au système verbal, qui ne pouvait que le rejeter, mais comme une nouvelle marque de mode. En français, ce retournement du sentiment linguistique a eu lieu quand la marque <rai> a été ressentie comme une marque nouvelle, unique et désormais indivisible.

*

* *

L'histoire de l'irréel présentée ici dans ses grandes lignes et examinée à travers le témoignage de quelques langues naturelles offre l'exemple d'un cas exceptionnel d'observation sur la genèse et la formation des marques caractérisant une notion nouvelle et son expression iconique dans les langues : au signifié irréel doit correspondre l'irréalité du signifiant.

Marqué initialement par des particules, comme cela était courant en indo-européen ancien, l'irréel a d'abord été considéré comme **marginal** dans le système. Relevant ensuite de formes verbales, l'irréel a été conceptualisé comme une forme de l'**impossible** et rejeté par le système, dont il transgressait les lois élémentaires : dépourvu alors de référence, il ne pouvait trouver nulle part un ancrage pourtant indispensable. Mais le morphème hors-norme qui le caractérisait a fini par s'imposer au système, en sacrifiant certes son iconicité primitive, mais en acquérant en retour la **consistance**

¹⁵ Exemple cité chez Ernout/Thomas [1951, p. 320].

¹⁶ Sur la notion de « monde possible » et d'irréel, on peut consulter M. Meyer [1982, p. 87-90] et surtout R. Martin [1983, p. 139-149].

et la dimension d'un mode référentiel : transitant par des morphèmes temporels, il est finalement reconnu au plan modal.

C'est au prix de concessions mutuelles, semble-t-il, qu'une forme nouvelle et anormale est pleinement acceptée au sein d'un système linguistique, qui est alors obligé de se réorganiser et dont elle favorise pourtant l'extension et le développement. Le « droit d'entrée » dans le système apparaît comme un processus de négociation concertée et réciproque, qui manifeste la dynamique du système.

(EA 2455 – SELOEN, Université Charles de Gaulle – Lille III)

Bibliographie

BENVENISTE (E.)

1951, « Prétérit et optatif en indo-européen », *BSL*, 47, p. 11-20.

CHISHOLM (R.)

1946, « The contrary-to-fact Conditional », *Mind*, 55, p. 289-307.

DUNKEL (G.)

1990, « J. Wackernagel und die idg. Partikeln *so, *ke, *kem und *an ». in Eichner (H.), Rix (H.), *Sprachwissenschaft und Philologie*, Wiesbaden, Reichert, p. 100-130.

EICHNER (H.)

1971, « Urindogermanisch *k^we "wenn" im Hethitischen », *MSS*, 29, p. 27-46.

ERNOUT (A.), THOMAS (Fr.)

1951, *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck.

FOURQUET (J.)

1966, « Deux notes sur le système verbal du français », *Langages*, 3, p. 8-18.

FRIEDRICH (J.)

1974, *Hethitisches Elementarbuch*, Heidelberg, Winter.

GONDA (J.)

1956, *The Character of the Indo-European Moods*, Wiesbaden, Harrassowitz.

GOODMAN (N.)

1947, « The problem of counterfactual conditionals », *The Journal of Philosophy*, 44, 5, p. 113-128.

HETTRICH (H.)

1998, « Die Entstehung des homerischen Irrealis der Vergangenheit ». in Jasanoff, Melchert, Oliver, *Mír curad. Studies in Honour of Calvert Watkins*, Innsbruck, Institut für Sprachwissenschaft, p. 261-270.

HINTIKKA (J.)

1962, *Knowledge and Belief*, Cornell University Press.

HUMBERT (J.)

1945, *Syntaxe grecque*, Paris, Klincksieck.

LAZARD (G.)

1975, « La catégorie de l'éventuel », in *Mélanges linguistiques offerts à E. Benveniste*, Paris, Peeters. p. 347-358.

MARTIN (R.)

1983, *Pour une logique du sens*, Paris, PUF.

MEYER (M.)

1982, *Logique, langage et argumentation*, Paris, Hachette.

MUSIC (A.)

1929, in *Rad* (Académie de Zagreb), 237, p. 194 sq.

PALMER (F.R.)

1986, *Mood and Modality*, Cambridge University Press.

RIEGEL (M.) *et alii*

1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.

ROUSSEAU (A.)

1998, « Modes, modalités et actes de langage », *Cahiers Chronos*, 3, Amsterdam, Rodopi, p. 323-345.

(sous presse), « Les clitiques du latin et du gotique : propriétés phonosyntaxiques et sémantico-logiques » in Muller (Cl.), éd., *Clitiques et cliticisation*, Genève, Slatkine, p. 47-68.

STURTEVANT (A.M.)

1947, « The Use of *ip* in Unreal Conditions », *JEGPh*, 46, p. 410-411.

VERNANT (D.)

1986, *Introduction à la philosophie de la logique*, Bruxelles, Mardaga.

WILMET (M.)

1997, *Grammaire critique du Français*, Paris, Hachette & Louvain, Duculot.